

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2019 à 19H00

Présents : Mesdames BEAUFORT-VELU, CHENE, DUFOUR, PULCINI,  
Messieurs HUMBERT, AMBRE, PETIT, CORNET, L'HERBETTE, COLL

Absente excusée : Madame RIGOLLET

Absente : Madame SHELFOUT

Procurations : Madame ANTONETTI donne procuration à M CORNET

Date de la convocation: 12/12/2019

Secrétaire de séance : Brigitte PULCINI

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil, adopté à l'unanimité.

### • ORDRE DU JOUR :

#### • Droit de préemption urbain :

Vente M. C. ROUX/ M. Sébastien DE CARVALHO et M. Sébastien TADÉ

Vente Mme J.CHARAVAY/Mme C.THOMAS

Vente Mme A CAGNIN /M. et Mme VAGNIER Lionel

Vente M. BONETTI Cédric/M. et Mme VAGNIER Lionel

Vente Mme BERNARD Suzanne / M. et Mme VAGNIER Lionel

Vente M. et Mme STAALI A. / M. et Mme BOMBOURG.

- Décision modificative budget communal
- Attribution du marché pour l'amélioration du massif filtrant de la station de lagunage de la Buffle
- Attribution du marché pour la construction du hangar communal
- Délibération donnant mandat au Président du Centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective
- Location local de stockage pour l'Entreprise EBMC
- Location local de stockage pour l'Entreprise SUEZ

#### **Questions diverses**

#### Droit de préemption urbain :

➤ Vente M. C. ROUX/ M Sébastien DE CARVALHO et M. Sébastien TADÉ - Maison + terrain de 795 m<sup>2</sup> cadastré AC 397- Le Village - pour 153 000,00 €.

Pas de préemption pour cette maison et ce terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente Mme J.CHARAVAY/Mme C.THOMAS - Maison + terrain cadastré AC 244-245-246 de 1806 m<sup>2</sup> - 335 grande rue « Chez Anselme » pour 315 000,00 €.

Pas de préemption pour cette maison et ce terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente Mme A CAGNIN /M et Mme VAGNIER Lionel – Terrain cadastré B 99 et B104 de 572 m<sup>2</sup> - Sur l'Etang - Mas Pugues pour 60 650,00 €.

Pas de préemption pour ce terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente M. BONETTI Cédric M et Mme VAGNIER Lionel - Terrain cadastré B100 de 42 m<sup>2</sup> Sur l'Etang- Mas Pugues pour 4 454,00 €

Pas de préemption pour ce terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente Mme BERNARD Suzanne / M et Mme VAGNIER Lionel - Grange et terrain cadastré B101 et B103 de 248 m<sup>2</sup> Sur l'Étang- Mas Pugues pour 26 296,00 €.

Pas de préemption pour cette grange et ce terrain adopté à l'unanimité.

➤ Vente M. et Mme STAALI A. / M. et Mme BOMBOURG – Maison et terrain cadastré AD 387 de 1236 m<sup>2</sup> - 80 rue du château d'eau pour 315 000,00 €.

Pas de préemption pour cette maison et ce terrain adopté à l'unanimité.

### **Décisions modificatives budget communal**

#### **Budget principal**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative suite à des charges de personnels supplémentaires, il convient donc de modifier le budget comme suit :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Recettes
c/60612 500	c/6419 12 200
c/6413 16 000	c/ 7788 5 200
c/65548 300	
c/66111 600	

Adopté à l'unanimité.

- **Attribution du marché pour l'amélioration du massif filtrant de la station de lagunage de la Buffle**

Monsieur le maire explique qu'avec l'assistance d'Eau+01, Maître d'œuvre de l'opération nous avons lancé l'appel d'offre pour la mise en conformité de la station d'épuration de la Buffle.

Après analyse, les offres des autres candidats sont soumises à examen.

ENTREPRISE	Critère 1 Valeur technique 50% Nombre de points sur 50	Critère 2 Prix 40% Nombre de points sur 40	Critère 3 Délai d'exécution 10% Nombre de points sur 10	Total des points sur 100	Classement
VINCENT TP	27,80	27,2 (169 917,50 € H.T.)	5,4	60,4	4
Groupement FONTENAT/SCIRPE	24,00	29,6 (156 332,90 € H.T.)	10,00	63,6	3
SOCATRA TP	29,80	38,00 (121 679,00 € H.T.)	8,8	76,6	2
SOMEK	35,40	40,00 (115 531,00 € H.T.)	6,6	82,00	1

Au regard de l'analyse des 4 offres reçues, l'offre de l'entreprise SOMEK est la plus intéressante tant du point de vue technique que financier selon les critères définis dans le règlement de la consultation.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour retenir, l'entreprise SOMEK ZA. Le Châtelard domiciliée à Saint Rémy(01310), dont l'offre a obtenu 82 points. Le montant total de l'offre de l'entreprise SOMEK s'élève à 115 531,00 € HT.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte l'offre présentée par l'entreprise SOMEK d'un montant de 115 531,00€ H.T.

- **Attribution du marché pour la construction du hangar communal**

Monsieur le maire rappelle la consultation lancée par le biais d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cette consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R 2123-1 et R.2123-4 à R 2123-7 du code de la commande publique selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur. Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de la consultation qui sont les suivants au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation :

LOT	ENTREPRISE	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Total des points sur 10
		Valeur technique 40% Nombre de points sur 10	Prix 50% Nombre de points sur 10	Délai d'exécution 10% Nombre de points sur 10	
N°1 Maçonnerie	SARL MENAND	8,75	10 (54 850,00 € HT)	9,98	9,49
N°2 Charpente Couverture zinguerie	SAS GIRAUD Charpente	9,37	8 (33 743,62 € HT)	10	9,55
N°3 Menuiseries extérieures	PRO CONSTRUCTI ON SARL	5	10 (15 880,00 € HT)	10	8
N°4 Façade	SAS F DORREGO	7,5	10 (8 462,74 € HT)	10	9
N°5 plâtrerie et isolation	SARL LUGIS	6,25	10 (9 500,00 € HT)	10	8,5
N°6 Electricité	MICHEL Electricité	6,87	10 (8 354,00 € HT)	10	8,75
N°7 Plomberie	PRO CONSTRUCTIO N SARL	5	10 (3 934,00 € HT)	10	8
N°8 Carrelage et faïence	GEOFFRAY Carrelage	7,5	10 (2 622,65 € HT)	8,47	8,23

Au regard de l'analyse, les offres des entreprises ci-dessus sont les plus intéressantes tant du point de vue technique que financier selon les critères définis dans le règlement de la consultation. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour retenir, les entreprises dont les offres sont mentionnées ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les offres présentées ci-dessus.

- **Délibération donnant mandat au Président du Centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

Monsieur le maire rappelle que le centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires des collectivités affiliées. Ce marché avait été attribué pour une durée de 4 ans. Afin de respecter le formalisme prévu par le code de la commande publique il convient de se prononcer sur le fait de donner ou non mandat au Président du centre de gestion de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires.

A l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au Président du centre de gestion de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires.

- **Location local de stockage pour l'Entreprise EBMC**

Monsieur le maire explique que Monsieur Lionel Baratier, dirigeant de l'Entreprise EBMC nous a transmis une demande pour louer environ une quarantaine de m<sup>2</sup> dans le futur hangar communal. Monsieur le maire précise que le prix de location au mètre carré est de 8,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer un contrat de bail avec l'entreprise EBMC avec un prix de location mensuel au mètre carré de 8,00€.

- **Location local de stockage pour l'Entreprise SUEZ**

Monsieur le maire explique que l'entreprise SUEZ nous a transmis une demande pour louer environ une quarantaine de m<sup>2</sup> dans le futur hangar communal.

Monsieur le maire précise que le prix de location mensuel au mètre carré est de 8,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer un contrat de bail avec l'entreprise SUEZ avec un prix de location mensuel au mètre carré de 8,00€.

### **Questions diverses**

Monsieur le maire explique qu'il a demandé à l'Entreprise Signaux Girod de lui transmettre un devis pour des panneaux de signalisations et des plaques de numérotation.

La proposition de prix s'élève à 1178,71 HT.

Le devis de l'entreprise Signaux Girod est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire revient sur la fête des lampions qui a une nouvelle fois été une réussite.

La séance du conseil municipal est levée à 20H10.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert